

## Commission Wilaya Discipline

COMMISSION DE DISCIPLINE  
PV N° 19  
SAISON SPORTIVE: 2023 / 2024  
SEANCE DU 11/03/2024

### Membres présents :

- Maitre **CHELLI**                      **Azziz**
- M<sup>r</sup> **BOUHBILA**                    **Mohamed**
- M<sup>r</sup> **MECHERI**                      **Said**
- Mr **ALIOUAT**                        **Tarek**

Ordre du jour : Traitements des Affaires Disciplinaires.

### DIVISION HONNEUR

#### RERPRISE AFFAIRE N° 113/ RENCONTRE DSBT - AFM du 05.03.2024

- Le joueur BOURAHLA AISSA (AFM) LN° 23W43J0468 un (01) an de suspension ferme pour agression sur arbitre. Plus une amende de 10.000.00 au club AFM. (Article 114)

#### Le reste sans changement

#### AFFAIRE N° 116/RENCONTRE USMF – ESCT du 09.03.2024

- Partie arrêtée à la 37° minute.
- Après lecture de la feuille de match.
- Après lecture des rapports de l'arbitre principal et du commissaire au match.
- Après lecture des rapports complémentaires de l'arbitre principal et du commissaire au match.
- Vu Le certificat médical présenté par l'arbitre principal.
- Vu le rapport du club ESCT.
- Attendu que l'arbitre principal a mentionné sur la feuille de match l'arrêt de la partie suite à l'agression sur sa personne par le joueur FERDJELLAH YACINE (ESCT) LN° 23W43J0341 à la 37°minute.
- Attendu que l'arbitre principal et le commissaire au match ont mentionnés sur les rapports que l'arrêt de la partie est motivé par l'agression sur l'arbitre principal par le joueur FERDJALLAH YACINE (ESCT) LN° 23W43J0341, alors que le score était de un à zéro en faveur de l'équipe du USMF.
- Attendu que l'arbitre principal était dans l'incapacité de continuer, arrêta la partie

La commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe de l'ESCT pour attribuer le gain à l'équipe du DSBT qui marque 3/0 et 03 points.
- Le joueur FARDJALLAH YACINE ESCT LN° 23W43J0341 un an de suspension ferme pour agression sur arbitre. Plus une amende de 10.000.00 au club ESCT. (Article 114)
- Une amende de 2500 au club USMF pour mauvaise organisation. 1ere infraction (Article 131)

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	ABBAS	YOUNES	ESCT	J0774	Quatre matchs fermes (04) pour insultes envers officiel	Trois (03)	1500.00	113
Joueur	MERIDJ	IYAD	USMF	J0164	Trois (03) matchs fermes pour agression envers adversaire		1500.00	113
Joueur	HADJ KHELOUF	IHEB	ESCT	J0337	Trois (03) matchs fermes pour agression envers adversaire		1500.00	113
Joueur	ABBAS	YOUNES	ESCT	J0774	« Avertissement »	CD	5.000.00	

**AFFAIRE N° 117/ RENCONTRE USBG - ESBM du 09.03.2024**

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Entraî	CHAKER	MESSAOUD	USBG	E0012		06 six mois de suspension fermes pour insulte envers officiel	5000.00	112
Joueur	ALI MOUSSA	DJAMEL EDDINE	ESBM	J0082	« Avertissement »	CAS		
Joueur	HENNOUS	TOUFIK	ESBM	J0112	« Avertissement »	CAS		

**AFFAIRE N° 118/ RENCONTRE USZ - NRBG du 09.03.2024**

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	BOUKRIA	ABDERAOUF	NRBG	J0416		Quatre matchs fermes (04) pour insultes envers officiel en fin de partie	5000	112
Joueur	SOUIKI	MESSAOUD	USZ	J0499	« Avertissement »	CAS		
Joueur	FENNOUR	MAHER	USZ	J0507	« Avertissement »	CAS		
Joueur	MANSOURI	BACHAR	USZ	J1043	« Avertissement »	CAS		
Joueur	CHAKER	ABDALLAH	NRBG	J0401	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BOUNAAS	HASSANE	NRBG	J0442	« Avertissement »	CAS		
Joueur	SEKFALI	BAHA EDDINE	NRBG	J1449	« Avertissement »	CAS		
Joueur	GUENDOZ	SAMIH	NRBG	J0469	« Avertissement »	CAS		
Entraî	AMROUNE	CHOUKIB	USZ	E0017	« Avertissement »	CD	5.000.00	

Une amende de 500 DA est infligée au club NRBG pour conduite incorrect

**AFFAIRE N° 119/ RENCONTRE WRBM - USSM du 09.03.2024**

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	BENIAICHE	HOUSSEM EDDINE	USSM	J0434	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BENSALAH	ABDERAOUF	USSM	J0635	« Avertissement »	CAS		

**AFFAIRE N° 120/ RENCONTRE AFM - GMSM du 09.03.2024**

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	BOUSBAA	ZAKI	AFM	J0491	« Avertissement »	CAS		
Joueur	LAOUAR	RASSIM	AFM	J0519	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BECHKIT	ISLEM	AFM	J0486	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BOUCHELIF	AYMEN	GMSM	J01644	« Avertissement »	CAS		
Joueur	LAHZAOUA	AMIR	GMSM	J0292	« Avertissement »	CAS		

**AFFAIRE N° 121/ RENCONTRE USBR - JSOA du 09.03.2024**

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	BENKHELIFA	AYMENE	USBR	J0229	« Avertissement »	CAS		
Joueur	ABADOU	OUSSAMA	USBR	J0234	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BELHAMRI	CHOUAYB	JSOA	J0476	« Avertissement »	CAS		
Joueur	AMRANI	FAKHREDDINE	JSOA	J0399	« Avertissement »	CAS		

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification du procès-verbal (ART.133 / RGFA)